



CHALLENGE PISCINE GRAND EST

INTRODUCTION

Objectif

L'objectif de ce challenge piscine est de conserver une activité hivernale en motivant les jeunes pour une activité de confrontation tout en leur permettant de s'épanouir dans l'activité quelque soit leur niveau de pagaie couleur et d'acquérir les notions d'esquimautage.

Fonctionnement du challenge

Afin d'éviter le surnombre dans une piscine, le Grand Est est divisé en plusieurs zones. Deux courses sont organisées par zone afin de sélectionner les meilleurs pour la finale qui a lieu dans une ville dont la localisation est centrale.

La sélection sera effectuée par les trois CTR en attendant la création de la Commission Jeune.

Règlement du Challenge Piscine Régional (CPR)

Le coût des inscriptions est de 1,00€ par bateau /par course (tarif approuvé au Codir du 18/11/2017)

1 – Les participants

- 1.1 Le challenge piscine régional est ouvert aux filles et aux garçons.
- 1.2 Le challenge piscine régional est ouvert aux catégories poussin, benjamin, minime
- 1.3 Le challenge piscine régional est ouvert uniquement au CC+
- 1.4 Le challenge piscine régional est ouvert à partir de la pagaie blanche

2 – Période du CPR

Les courses ont lieu de Janvier à Mars.

3 – Embarcation

- 3.1 Les poussins et les poussines font les deux manches en kayak.
- 3.2 Les benjamins et les benjamines font les deux manches en kayak.
- 3.3 Les minimes garçons et filles font une manche en kayak et une manche en canoë.

4 – Résultat d'une manche piscine

- 4.1 Les résultats des manches piscine seront obtenus par l'addition des deux manches en bateau pour toutes les catégories.
- 4.2 Un « bonus » de - 5 secondes sera retiré au temps des compétiteurs qui effectuent un esquimautage en faisant un tour complet en centrale, après avoir passé la ligne d'arrivée de l'une des deux manches pour les benjamins et les benjamines
- 4.3 Un « bonus » de - 5 secondes sera retiré au temps des compétiteurs qui effectuent un esquimautage en faisant un tour complet en centrale, en kayak et un autre « bonus » de 5 secondes sera retiré pour un esquimautage en canoë pour les minimes filles et garçons
- 4.4 Un seul « bonus » par course pourra être donné. Ce bonus ne sera attribué qu'aux catégories benjamins et benjamines
- 4.5 Pour les poussins et les poussines à la fin d'une des deux manches bateau. Un bonus -5 secondes leur sera accordé à condition de réussir :
 - 4.5.1 De dessaler sans aide
 - 4.5.2 De se mettre en situation de sauvetage (point avant)
 - 4.5.3 D'attraper la corde de sécurité
 - 4.5.4 De ne pas lâcher la corde de sécurité pendant le remorquage
- 4.6 Le jugement est identique à celui des courses nationales

5 – Classement provisoire

- 5.1 Chaque zone à son classement provisoire
- 5.2 Les points seront attribués de la manière suivante :
 - 0 point pour le premier
 - 2 points pour le deuxième
 - 3 points pour le troisième
 - Les points du dernier + 1 de sa catégorie pour un dessalage
 - Les points du dernier + 1 de sa catégorie pour un départ loupé
 - 999 points pour non-présence à une manche piscine.

6 – Mode de sélection pour la finale

6.1 Un quota des bateaux par catégorie et par zone est publié avant la dernière manche de piscine des deux zones

6.2 Les CTR feront une proposition de quota, qui en fonction du calendrier sera validé par le Bureau ou le Codir.

7- Titres

7.1 Les titres de vainqueurs seront décernés au 1^{er} de chaque catégorie à la finale.

8 – Les clubs de chaque zone

- **Zone Nord Moselle et Meuse :**
Bouzonville, Bousse, Décathlon Moderne, Gondrexange, Grosbliederstroff, Metz, Mondelange, Montigny les Metz, Sarrebourg, Sarreguemines, Thionville, Yutz, Ancerville-Bar le Duc, Saint Mihiel.
- **Zone Sud Vosges et Meurthe et Moselle :**
Charmes, Epinal, Gérardmer, Saint Dié, Nancy-Tomblaine, Einville, Lunéville, Blainville, Baccarat, de la Mortagne, Rosières aux Salines, Neuves-Maisons, Frouard-Pompey, Toul.

Des nouvelles zones sont à l'étude, si des clubs souhaitent dès cette année participer au Challenge, il est possible de s'inscrire dans une des deux zones pour l'ensemble du Championnat.

Contactez Jean-Pierre LATIMIER :

par mail jplatimier@ffck.org

☎ **06 07 63 11 73**

Cahier des charges

1 - GESTION INFORMATIQUE

La gestion de la course sera à la charge de chaque organisateur. Elle s'appuiera sur le logiciel du CRCK GE.

Un exemplaire des résultats devra parvenir dans les plus brefs délais au Bureau du CRCK grandest@ffck.org et au CTR Jean-Pierre LATIMIER jplatimier@ffck.org afin de gérer les points du challenge. Les résultats de la course seront diffusés à chaque club si ce n'est pas fait le jour de la course. Les classements provisoires seront sur le site du CRCK Grand Est ainsi que les quotas pour la finale.

2 - LES INSCRIPTIONS

Les invitations doivent être envoyées aux clubs au moins 15 jours avant la course.

Les inscriptions devront être retournées au moins 3 jours avant la course sur la fiche type en annexe.

Les inscriptions sur place seront refusées.

3- CONFIRMATIONS

Les licences doivent faire mention de la possession d'un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique compétitive.

4 - HORAIRES

La proclamation des résultats doit se faire avant 17heures.

L'ordre des dossards doit être strictement respecté par les compétiteurs. Un retard peut entraîner la non-participation à la course, sur la décision du juge arbitre.

5- ORDRE DE DEPART DES CATEGORIES

Minimes – Benjamins – Poussins

6- PARCOURS – MONTAGE

- Le parcours : il devra comporter au moins 4 portes et au moins 6 passages. L'installation du parcours revient à l'organisateur.

Deux solutions peuvent être envisagées pour monter le parcours :

- slalom parallèle (deux fois le même parcours) : dans ce cas, chaque parcours devra comporter autant de portes qui demandent un virage à droite qu'à gauche.
- slalom symétrique : La question de l'équilibrage des actions à droite et à gauche ne se pose plus.

Quelle que soit la solution choisie, elle devra être clairement expliquée avant la course. Un panneau d'affichage devra être mis en place avec un plan détaillé du parcours. Le compétiteur n'est pas autorisé à naviguer sur le parcours avant la course.

- Les portes : elles seront suspendues à des câbles porteurs (dont la tension pourra être réglée). La hauteur des potences par rapport à l'eau doit être suffisante pour ne pas être touchées par les pagaies. Les plaquettes aller-retour seront placées côte à côte. Les fiches seront réglables en hauteur.

7 – MATERIEL DE NAVIGATION

Tous les compétiteurs doivent avoir le même type de bateau répondant aux normes de sécurité en vigueur, que le club organisateur fournira.

Les formes et qualités des pagaies et des jupes seront laissées au choix des compétiteurs, sauf si la réglementation de la piscine s'y oppose. Le club organisateur s'engage alors à prévenir l'ensemble des clubs lors de l'invitation et par voie d'affichage sur le site de la compétition.

Le club organisateur devra fournir plusieurs exemplaires de jupes et de pagaies même si leur utilisation est libre.

Le port du gilet n'est pas obligatoire et reste à la discrétion des entraîneurs.

Il appartient aux responsables de clubs de veiller à la propreté du matériel utilisé avant l'accès à la piscine.

8 – DISTRIBUTION DES DOSSARDS

A la charge de l'organisation.

Le club organisateur aura pris soin de préparer les listes de départ par club ainsi que les dossards concernés.

9 – SECRETARIAT

A la charge de l'organisation.

L'organisateur aura pris soin de tester le matériel informatique et ses périphériques.

10 – AFFICHAGE

Doivent être affichés avant la course : la liste des départs, l'organigramme et les horaires de course.

Sur cet organigramme doivent être mentionnés :

- a) Le nom du R1
- b) Le nom du juge arbitre (ou responsable des juges)
- c) Le nom du responsable du secrétariat
- d) La composition du jury de course
- e) Le dessin du parcours

Les horaires suivants doivent être mentionnés :

- a) La distribution des dossards
- b) Les heures de départ et horaires des groupes
- c) Les heures des résultats définitifs

Pendant la course, doivent être affichés :

- a) Le temps et les pénalités de chaque compétiteur
- b) Le classement à l'issue de chaque manche de catégorie

Après la course doivent être affichés les résultats définitifs avec les points.

11 – DEMONSTRATION

Une démonstration sera effectuée avant le départ et le parcours validé par le jury de course. Celle-ci pourra être effectuée par des cadets des différents clubs.

12 – LE JUGEMENT

Le jugement est placé sous la responsabilité d'un « juge arbitre », désigné par l'organisateur. Ce juge arbitre peut être soit un Juge Arbitre Régional, soit le responsable des juges ou un juge confirmé.

Il est recommandé de placer par poste deux juges dont l'un est certifié (livret régional au moins). Prévoir une réunion de coordination pour les juges, le starter et les chronométreurs avant le départ.

Prévoir pour chaque poste :

- a) Des feuilles de jugement en quantité suffisante et différenciées pour chaque manche une autre couleur pour les manches à recourir.
- b) Crayons, taille crayons et gommes.
- c) Plaquettes.
- d) Chronomètres.

Les juges devront être en place 10 minutes avant le début de chaque manche et y rester 10 minutes après en cas de réclamation.

Le jury de course sera composé de trois personnes : le R1, le Juge Arbitre et un entraîneur de club extérieur.

Le R1 et le juge arbitre doivent rester vigilants sur le dérèglement fréquent en piscine de la hauteur des portes (tout réglage ne pourra se faire qu'entre deux catégories). Très exceptionnellement, en cas d'impossibilité de régler une porte en hauteur correctement, le jury de course peut décider de ne pas compter les touches sur cette porte pour l'ensemble d'une ou plusieurs catégories. Cette décision devra être annoncée et affichée clairement et lisiblement sur le panneau d'affichage.

13 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera manuel et devra être effectué par une personne compétente.

Les temps seront pris au dixième.

Le chronomètre sera déclenché au top départ et arrêté au moment où le corps du compétiteur franchit le plan de porte : les chronométreurs seront placés dans l'axe des deux fiches de la dernière porte.

14 – RECOMPENSES

Liberté totale pour les organisateurs des deux manches de chaque zone.

Le Comité Régional Grand Est prend en charge la remise des récompenses de la finale.

La remise se fera selon un protocole simple nécessitant un podium, un porte-voix ou un micro.

CHALLENGE EN PISCINE**COURSE N°****ZONE :****Fiche d'inscription compétition**

Nom du club :		N° du club :	
Comité Régional :		N° du comité régional	
Responsable du club :		N° de tél	

N°	N°Licence	catégorie	H/D	age	date de naissance	NOM	Prénom
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

JUGES

	N°Licence	N° Livret	Préférences	NOM	Prénom
1					
2					
3					
4					